



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4147

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4147**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2020**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Acoucité est une association fondée le 11 juillet 1996. Elle a pour objet de développer les connaissances et le savoir professionnel en matière d'environnement sonore urbain.

La Communauté urbaine de Lyon à laquelle la Métropole de Lyon s'est substituée de droit le 1^{er} janvier 2015, est un des membres fondateurs de l'association Acoucité.

I - Objectifs

Par délibération n° 2011-2250 du 23 mai 2011, le Conseil communautaire a adopté un plan d'environnement sonore qui se décline en 4 axes :

- réduire le bruit à sa source et résorber les situations critiques,
- structurer et organiser le développement urbain en intégrant l'environnement sonore,
- favoriser l'accès de chacun à une zone calme,
- connaître, informer et sensibiliser les habitants.

L'association Acoucité engage ses actions dans les domaines suivants :

- proposition, organisation et conduite des programmes de recherche appliquée dans un cadre de coopération entre les centres de recherche, l'industrie et les collectivités territoriales, visant à développer des méthodologies et des réalisations concrètes en milieu urbain,
- assistance aux élus et responsables des collectivités locales face aux problèmes soulevés par le bruit en milieu urbain,
- organisation et suivi par l'intermédiaire d'organismes compétents et agréés, d'actions de formation destinées aux professionnels des collectivités locales,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions décrites ci-dessus.

Les objectifs auxquels concourt l'association Acoucité participent ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière du cadre de vie par la lutte contre les nuisances sonores au titre de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3628 du 8 juillet 2019, la Métropole a attribué une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2019, une subvention d'investissement de 50 000 € dans le cadre du renouvellement des balises ainsi qu'une subvention d'investissement de 100 000 € dans le cadre de l'acquisition de locaux de bureaux et des travaux afférents.

Acoucité a mis en œuvre son programme d'activités, en particulier sur le territoire de la Métropole. Il s'agit entre autres de :

- la poursuite des travaux de participation au projet européen Horizon 2020 nommé MONICA, visant l'utilisation d'objets connectés lors des grands événements festifs en extérieur sur le territoire de l'agglomération, à savoir Woodstower, Nuits sonores et Fête des lumières,
- la diffusion des cartes de bruit stratégiques de la Métropole, l'entretien du réseau de mesure des bruits urbains, et une partie du renouvellement des balises,
- la poursuite des activités de pédagogie auprès des adultes et auprès des jeunes publics : 300 personnes ont été sensibilisées,
- le suivi de projets comme la réduction de la vitesse sur le périphérique Laurent Bonnevey et la piétonisation de la Presqu'île.

III - Programme d'actions pour 2020 et plan de financement prévisionnel

Conformément à ses statuts, l'association travaillera en 2020 sur ses missions d'observatoire de l'environnement sonore de la Métropole.

L'association terminera ses projets d'investissement initiés en 2019, à savoir l'acquisition de locaux de bureaux, ainsi que le remplacement des balises de bruit du réseau de mesure.

L'accent sera mis sur l'accompagnement de la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Métropole.

L'année 2020 verra la fin du projet MONICA, et donc une légère baisse d'activité sur ce projet.

Le programme d'activité complet de l'année 2020 est annexé à la convention de financement entre la Métropole et l'association Acoucité. Les actions représentatives sur le territoire métropolitain sont :

- la gestion de la base de données géo référencée des mesures acoustiques et des modélisations accessibles par le site internet de l'association,
- l'offre aux communes de la Métropole d'interventions d'évaluation, de conseils et de formation,
- le développement de solutions intégrant la démarche d'observatoire de la Métropole dans des approches à l'échelle régionale, voire nationale.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2020 sont les suivants :

Charges		Produits	
charges de fonctionnement	135 750	subventions :	696 950
charges de personnel	541 500	- dont Métropole de Lyon	300 000
dotations	67 667	- dont autres subventions publiques	281 950
		- dont autres subventions (projets)	115 000
		cotisations	13 600
		autres produits d'exploitation	7 300
		résultat financier	- 1 400
		résultat exceptionnel	28 467
Total	744 917	Total	744 917

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 €, identique à 2019, au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son activité pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son programme d'actions 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Acoucité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 300 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4357.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.